

SPIP 33: Boycott du CTS du 28/11/22

Le prochain comité technique était prévu le 20 décembre 2022 pour débuter une nouvelle mandature après les élections professionnelles. Et puis?...

Voilà qu'en urgence, un CT est fixé unilatéralement le 28 novembre 2022.

Mais pourquoi donc cette urgence? Pourquoi un CT à 3 jours des élections professionnelles?

Et bien parce que la DISP vient de découvrir le télétravail! Il était temps!... Bien qu'elle ait pris son temps, aujourd'hui, cela devient urgent, très urgent, vite, vite, il faut qu'un protocole du télétravail soit examiné en CT local le plus rapidement possible.

Au SPIP 33, on a un train d'avance (comme souvent mais pas toujours en bien!). Une charte du Télétravail, validée en CT, s'applique depuis juin 2021. Elle s'appuie sur les textes en vigueur, vraiment rien de transgressif, juste l'application des textes (La circulaire du 23/10/20 et l'arrêté du 31/07/2019).

Mais à la DISP de Bordeaux, il faut croire que l'on se moque des textes:

Ce sera 1 jour de télétravail par semaine pour tout le monde, sans proratisation en fonction du temps de travail.

Et l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail au Ministère de la justice du 7/06/22? Les administrations du Ministère de la Justice doivent le respecter, toutes, sauf la DISP de Bordeaux!

Alors, on est en droit de s'interroger quand de nombreuses DISP, comme celle de Toulouse, autorisent jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine.

Le télétravail, cela dépend de la région où tu habites. Dans la région de Bordeaux, il n'y a visiblement pas de problème de pollution ou d'inflation du prix des carburants...

On devine par cette note qu'à la DISP de Bordeaux, on suspecte encore que le télétravail permette aux agents de s'accorder du bon temps.

On aurait pu penser que la DISP s'appuierait sur l'expérience de plus de 18 mois du SPIP 33 pour généraliser le télétravail dans l'interrégion, eh bien non: On choisit le nivellement par le bas.

Alors nous convoquer en urgence pour un CT où comme d'habitude, le président déroulera la commande hiérarchique sans discussion possible, c'est **NON**.

Alors nous convoquer en urgence pour un recul sur le télétravail au SPIP 33, c'est **NON**.

Alors nous convoquer pour défaire une charte du télétravail validée en CT, c'est **NON**.

Pire, nous convoquer pour voter une note qui ne respecte ni l'esprit ni le texte d'une circulaire du Ministre de la justice, d'un arrêté et d'un accord entre le ministre et les syndicats, c'est évidemment **NON**!

D'autant plus que les sujets sur lesquels nous souhaitons échanger en CT sont nombreux mais sont, sans cesse, reportés par la Direction.

C'est sur ce simulacre de dialogue social que se termine cette mandature.

Au revoir, Monsieur le Président. Peut-être à bientôt ...

Les titulaires et suppléantes de la CGT IP du SPIP 33